

## TARIFS 2025

### - HONORAIRES TRANSACTIONS APPARTEMENTS TTC (charge vendeur ou acquéreur cf. annonce) :

- \* au-delà de 1 500 000 € 4 % maximum
- \* de 500 000 € à 1 499 000 € 5 % maximum
- \* de 230 000 € à 499 000 € 6 % maximum
- \* de 150 000 € à 229 999 € 7 % maximum
- \* de 50 000 € à 149 999 € 10 % maximum
- \* de 1 à 49 999 € Forfait de 5 000 €

### - HONORAIRES VIAGER : Même barème de calcul sur la valeur vénale du Bien

### - HONORAIRES LOCATIONS : Uniquement pour les propriétaires frais de recherches & d'entremise à déterminer

#### Baux d'habitation : (Article 5 de la loi du 6 juillet 1989) LOI ALUR Etat des lieux :

- \* 12€ par M<sup>2</sup> TTC à la charge du locataire
- \* 12€ par M<sup>2</sup> TTC à la charge du propriétaire
- \* 3€ par M<sup>2</sup> TTC à la charge du locataire
- \* 3€ par M<sup>2</sup> TTC à la charge du propriétaire

Bail code Civil : 1 mois de Loyer charges comprises par parties.

Locaux commerciaux et professionnels : 10 %HT du loyer de la première période triennale à la charge du locataire

### - HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES :

#### • Frais de rédaction du bail habitation : (Article 5 de la loi du 6 Juillet 1989)

- \* Loyer inférieur à 700 € mensuel : 200 € H.T. 240 € TTC à la charge du locataire  
200 € H.T. 240 € TTC à la charge du propriétaire
- \* Loyer supérieur ou égal à 700€ mensuel : Frais fixe 200€ + 1,50 % TTC du loyer annuel à la charge du locataire  
Frais fixe 200 € + 1,50 % TTC du loyer annuel à la charge du propriétaire

#### • Renouvellement de baux et Avenants :

200 € H.T. – 240 € TTC à la charge du locataire  
200 € H.T. – 240 € TTC à la charge du propriétaire

#### • Frais de rédaction du bail commercial (à la charge du locataire) :

2% HT du loyer calculé sur 9 ans de 0 à 8 000 €  
1% HT du loyer calculé sur 9 ans de 8 000 € à 15 000 €  
0,50% HT du loyer calculé sur 9 ans au-dessus de 15 000 €

Loyer inférieur à 9 000 € annuel : minimum Perception 650 € HT Avenant de révision baux commercial : 400 € HT

#### • Inventaire Maisons ou appartements meublés - Tarif à l'heure (à partir de 250 € TTC)

### - HONORAIRES GESTION IMMOBILIERE :

- Honoraires pour un appartement : 6,5% à 8% HT des sommes encaissées en fonction du loyer et nombre de lots gérés
- Assurance pertes loyers : 2 % (appartement) – 3,80 % (locaux commerciaux) des sommes encaissées
- Assurance PNO habitation (Assurance Propriétaire Non Occupant) : 105 € TTC/annuel - PNO maison : 199 € TTC /annuel
- Assurance PNO commerciaux : 199 € TTC/ annuel
- Frais de papeterie et timbres : 26 € TTC trimestriel par lot
- Frais de Déclaration de revenus : 150 € HT annuel - Frais de Déclaration TVA : 160 € HT/an. Si plusieurs adresses un abattement forfaitaire sera appliqué.
- Gestion sans encaissement de loyer : 150 € HT/Trimestre.
- Gestion et suivi des travaux importants (rénovations, réhabilitations, travaux sur parties communes) : 350 € à 1 200 € TTC
- Gestion des sinistres sur parties privatives auprès des compagnies d'assurance si très gros dégâts : 250 € TTC
- Suivi de contentieux si absence de Garantie Loyer Impayés ou Protection Juridique : 300 € à 500 € TTC

#### Autres divers selon demandes des propriétaires :

- Vacation heures ouvrables : 150 € HT
- Frais de photocopie (recherche et manipulation incluses) 1,20 € TTC
- Frais d'expédition particulier sur demande : frais réels
- Frais d'expertise : à partir de 200 € HT – selon vacation
- Frais pour estimation : à partir de 200 € HT – selon vacation
- Frais forfaitaires pour la gestion d'un parking :
- Frais forfaitaires de 300 € HT en cas de clôture de compte anticipée de mandat de gestion

